

**POINT DE SITUATION SUR LA SENSIBILISATION ET LA  
PREVENTION DES TOXI-INFECTIIONS ALIMENTAIRES  
POUR LE MOIS DE JANVIER 2016 :**

*Dans le cadre du suivi des toxi-infections alimentaires collectives et la protection du consommateur du risque alimentaire lié au non respect de la chaine du froid et des conditions d'hygiène et de salubrité des aliments lors de leur mise à la consommation, un dispositif relatif à la surveillance des cantines des établissements scolaires et des centres de formation professionnelle ainsi que des restaurants universitaires a été mis en place par les services de la Direction du Commerce de la Wilaya de Tizi-Ouzou comme suit :*

*Par conséquent, le contrôle de ces structures se fait systématiquement durant toute la période scolaire.*

*A cet effet, Pour le mois de janvier 2016, le contrôle au niveau des cantines des établissements scolaires, des CFPA ainsi que des restaurants universitaires est comme suit :*

<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Nombre d'établissements inspectés</i>	<i>Nombre de repas servis /jour</i>	<i>Nombre d'élèves/ Stagiaires /Etudiants qui mangent à la cantine</i>	<i>Nombre de personnel de la cantine sensibilisée</i>
<b>janvier 2016</b>	<i>Etablissements scolaires</i>	32	10320	10200	430
	<i>CFPA</i>	02	700	650	30
	<i>Résidences Universitaires</i>	02	4000	3500	40
<b>Total</b>	<i>/</i>	<b>36</b>	<b>15020</b>	<b>14350</b>	<b>500</b>

## ***Campagne de sensibilisation en milieu scolaire :***

*Par ailleurs, une campagne de sensibilisation, d'information et de vulgarisation en direction des élèves des établissements scolaires et des stagiaires des CFPA a été menée par les services de la Direction du Commerce de la Wilaya de Tizi-Ouzou afin de leur inculquer une culture de protection du consommateur et de l'environnement.*

*Aussi, les thèmes abordés lors de cette campagne de sensibilisation sont comme suit :*

*1-Les conditions d'hygiène et de salubrité à respecter conformément au D.E n°91-53 du 23/02/1191 ;*

*2-Les droits et obligations des consommateurs ;*

*3-Les 10 gestes anti-gaspillage alimentaires ;*

*4-Un comportement éco-citoyen par l'interdiction d'exposition des produits sur la voie publique et la lutte contre l'agression de l'environnement.*

<b>Mois</b>	<b>lieu</b>	<b>Nombre d'établissements ayant bénéficié de la campagne de sensibilisation</b>	<b>Nombre d'élèves sensibilisés</b>	<b>Corps pédagogique</b>	<b>Personnel de la cantine</b>
<b>Janvier 2016</b>	<i>Etablissements scolaires</i>	07	600	30	80
	<i>CFPA</i>	02	170	04	15
	<i>Résidences Universitaires</i>	02	460	08	30
<b>Total</b>	/	<b>11</b>	<b>1230</b>	<b>42</b>	<b>125</b>